

De: Greffe
À: Dubois, Véronique; Greffe
Objet: RE: Dossier R-3774 - 2011 Saint-Cyprien de Napierville

Objet : Demande d'approbation de contrat d'approvisionnement en électricité de
l'appel d'offre AO/2009-02 pour l'énergie éolienne issue de projets
autochtones et communautaires.
Saint-Cyprien-de-Napierville. (Dossier R- 3774-2011)

Me Dubois,

C'est comme citoyenne de Saint-Bernard de Lacolle municipalité limitrophe de Saint-Cyprien et
comme québécoise que je m'objecte fermement au projet éolien de la Kahnawake
Sustainable Energies dans la municipalité de Saint-Cyprien de Napierville.

Des 13 projets autochtones présentés à Hydro-Québec pour ce 3^e appel d'offres, un seul a été
retenu, et c'est le seul qui n'a pas été approuvé par la municipalité concernée.

Un décret adopté par le gouvernement libéral en 2008 avalise une politique totalement discriminatoire,
permettant aux communautés autochtones d'implanter des projets éoliens dans n'importe laquelle
des communautés non-autochtones de la région administrative ou se situe leur réserve sans nécessité
d'obtenir l'accord préalable de la MRC ou de la municipalité visées.

KSE vous demande maintenant l'autorisation d'aller de l'avant avec leur projet alors que non seulement la municipalité n'a pas donné son accord mais la population n'a jamais été consultée, ni écoutée. En début de processus KSE a commandé un sondage téléphonique pour avoir le pouls de la population et le résultat, d'après leurs propres dires, fut désastreux, la très grande majorité des résidents de Saint-Cyprien ne veulent pas d'un projet éolien sur leurs belles terres agricoles et près de leurs résidences.

Dans la même région, à Saint-Valentin, suite au rapport du BAPE, le gouvernement vient de rejeter le projet soumis pour cause de non-acceptabilité sociale, *'Le développement durable s'appuyant sur une vision à long terme qui prend en compte le caractère indissociable des dimensions environnementale, sociale et économique des activités de développement.'*

Le gouvernement estime ainsi que les avantages sont inférieurs aux désavantages et aux risques encourus.

Donc pas d'acceptabilité sociale, viol et perte de grandes parcelles des meilleures terres agricoles du Québec, projet situé en plein couloir migratoire, non respect des 16 principes régissant la Loi sur le Développement Durable (santé et qualité de vie, protection de l'environnement, efficacité économique, participation et engagement, accès au savoir, subsidiarité, équité et solidarité sociale, précaution, prévention respect de la capacité de support des écosystèmes, internalisation des coûts, etc).

À son tour le Conseil Municipal de Saint-Valentin d'abord en faveur d'un projet éolien sur son territoire, vient de retirer son appui au projet de Venterre.

La situation est la même à Saint-Cyprien, elle est même encore plus claire et ce depuis le tout début, avant que TCI ne transforme le projet communautaire en projet autochtone afin de le faire accepter par Hydro-Québec, le conseil municipal ainsi que sa population n'ont jamais voulu de ce projet sur leur territoire.

Un autre point névralgique est la provenance des capitaux fournis par KSE qui suscite beaucoup d'interrogations.

Sur le site ARGENT, le 1^{er} septembre 2010 :

<http://argent.canoe.ca/lca/affaires/quebec/archives/2010/09/20100901-055912.html>

“La ministre des Ressources naturelles, Nathalie Normandeau, torpille le controversé projet d'éoliennes mohawks financé à même des revenus de casinos en ligne illégaux./.../ C'est un projet qui est très mal parti ./.../ Or, cette compagnie tire des revenus de sites de paris en ligne jugés illégaux par Loto-Québec. ./.../ C'est tout à fait questionnable sur le plan moral comme projet, a dit la ministre. ./.../ C'est un projet contesté dans le milieu alors que pour nous le principe de l'acceptabilité sociale est fondamental.”

Le Québec a des éoliennes pour des raisons politiques qui n'ont rien à voir avec l'économie. Le coût de production de l'énergie électrique tirée des éoliennes québécoises est faramineux. Le gouvernement projette d'ici 2015 de développer 4000 MW issus des parcs éoliens au coût d'environ 12 milliards alors que selon H.Q. nous sommes en surplus d'énergie jusqu'en 2027.

150 millions sont versés chaque année à TransCanada Energy pour qu'elle ferme sa centrale au gaz de Bécancour en raison des surplus d'électricité.

La réalité québécoise ne requiert pas d'avoir recours de cette façon à l'énergie éolienne.

De plus en choisissant de confier au secteur privé l'exploitation de l'énergie éolienne et ce au pièce par pièce, sans planification nationale et sans que le tout soit chapeauté par H.Q. (qui n'a d'ailleurs jamais cru en l'éolien) aucune intégration au niveau électrique existant n'est prévu, nous assistons à un développement anarchique dont la population fait les frais. Cette filière ne peut fonctionner sans subventions, ainsi non seulement nous payons ces entreprises pour venir envahir nos territoires et ce sans notre consentement, nous devons aussi payer notre électricité plus cher pendant que

le gouvernement la vendra à perte à nos voisins du Sud.

Pendant que le privé va récolter de très importants profits, les populations envahies verront la valeur de leurs résidences chuter, leurs terres souillées, leurs paysages dévastés et leur santé compromise.

Comment ne pas être cynique devant un tel constat.

Nous vous demandons donc, à vous responsables de la Régie de l'Énergie, de rejeter ce projet inacceptable et d'éviter ainsi des coûts financiers et humains supplémentaires aux entreprises, au gouvernement, aux municipalités ainsi qu'à ses citoyens. Nous ne voulons pas avoir à recommencer inutilement tout le processus menant au BAPE qui ne pourrait qu'arriver aux mêmes conclusions qu'à Saint-Valentin, soit le rejet du projet.

Confiante en votre bon jugement,

Joane Mc Dermott